

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

22352562

Déposé
17-08-2022

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/08/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0478948485

Nom(en entier) : **FTI CONSULTING BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Avenue Marnix 23
: 1000 Bruxelles**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), OBJET

Ce jour, le quatre août deux mille vingt-deux.

(...)

Devant Yorik DESMYTTERE, notaire à Bruxelles (premier canton), exerçant sa fonction dans la
société "BERQUIN NOTAIRES", dont le siège est situé à Bruxelles, Avenue Lloyd George, 11**S'EST REUNIE**L'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée **"FTI CONSULTING
BELGIUM"**, ayant son siège à 1000 Bruxelles, Avenue Marnix 23, ci-après dénommée la *"Société"*.

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION : Modification de l'objet.

(...)

DécisionL'assemblée décide de modifier l'objet de la Société par remplacement de l'article 3 des statuts par
le texte suivant :*"La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de
tiers ou en participation avec ceux-ci :*

- de fournir tous les services, la mise en œuvre de programmes et de conseils, tant aux personnes morales qu'aux sociétés sans personnalité juridique, aux institutions, organisations ou associations généralement quelconques et aux personnes physiques, en exerçant ces activités principalement dans les domaines suivants : management, "public affairs", consultance en relation avec les autorités publiques, gouvernementales les instances européennes, conseil en matière de relations publiques, contacts avec les médias, communication intra-entreprise, relations avec la communauté financière, consultance en stratégie entrepreneuriale et de crise, et autres activités de communication,
- de fournir tout service de conseil, de conseil technologique, d'avis, d'assistance, d'évaluation, de modélisation, de soutien, de transaction (commerciale, industrielle, financière), des rapports (d'enquête) et autres produits à des personnes morales et à des sociétés sans personnalité juridique, à des autorités gouvernementales, des institutions, des organisations ou des associations de toute nature et à des personnes physiques, concernant ou lié (sans s'y limiter) au :
 - (i) secteur des TIC, y compris le processus d'e-discovery dans le cadre des conflits et litiges (à savoir l'identification, l'enquête, la collecte, la préparation, l'analyse, l'exploitation et la production d'informations stockées électriquement), l'hébergement et la gouvernance de l'information et le développement et la commercialisations de software,
 - (ii) intelligence économique et analyse dans le cadre des conflits et litiges et assistance aux clients dans le cadre des litiges, et
 - (iii) la finance, le financement d'entreprises, l'analyse économique dans le cadre de la restructuration et du financement des entreprises, l'expertise judiciaire et les litiges, la restructuration opérationnelle et financière, le redressement d'entreprises, les opérations de fusions, acquisitions et autres transactions similaires, les anti-trust et investissements directs étrangers, la propriété intellectuelle, la

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso :** Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

gestion temporaire et le développement durable,

- d'obtenir et fournir tout matériel au support, en utilisant tous les moyens licites possibles pour assurer ces prestations, en ce compris la recherche, le "sponsoring", la formation, les sources littéraires et autres existantes, toutes les actions et moyens de marketing et de promotion, la communication interne,

- de fournir la sous-traitance ou la collaboration avec toute personne ou société nécessaire l'accomplissement de l'objet.

Cette énumération est énonciative et non limitative.

Afin de réaliser l'objet, la société peut :

- acheter, acquérir en crédit-bail (y compris le crédit-bail financier), vendre, louer des biens mobiliers et immobiliers, utiles ou nécessaires à l'activité de la société, et les conserver en propriété, en possession, les mettre en gage ou en hypothèque ou en disposer de toute autre manière,

- agir et établir des contacts en tant qu'agents, représentants, experts, consultants, conseillers ou agents avec d'autres sociétés, entreprises, institutions, firmes, individus et entités gouvernementales,

- acquérir, maintenir, gérer, concéder et exploiter, sous quelque forme que ce soit, des licences, brevets, marques et tous autres droits relevant de la propriété intellectuelle,

- organiser, acquérir, vendre, liquider, acheter et revendre des actions ou des participations et prendre tout mandat dans d'autres sociétés existantes et nouvelles,

- effectuer toutes opérations bancaires et financières, y compris notamment l'octroi de garanties ou de sûretés, pour elle-même ou pour des tiers, l'octroi ou la réception de prêts, ainsi que la conclusion de tout contrat de financement ou de couverture de risques, et

- d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières et opérations immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation."

DEUXIEME RESOLUTION: Procuration pour la coordination.

(...)

TROISIEME RESOLUTION: Pouvoirs à l'organe d'administration.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Yorik DESMYTTERE

Notaire